



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 06 AVRIL 2023
ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02/03/2023
- 2) Modification des délibérations n° D092023 et D102023 du 16 Janvier 2023 sur les votes du quart des crédits pour le budget de la commune et le budget des bâtiments commerciaux,
- 3) Compte administratif 2022 (Commune),
- 4) Compte administratif 2022 (Bâtiments Commerciaux),
- 5) Compte administratif 2022 (Budget annexe Lotissement),
- 6) Affectation du résultat 2022 (Commune),
- 7) Affectation de résultat 2022 (Bâtiments Commerciaux),
- 8) Affectation de résultat 2022 (Budget annexe Lotissement),
- 9) Compte de gestion 2022 (Commune),
- 10) Compte de gestion 2022 (Bâtiments Commerciaux),
- 11) Compte de gestion 2022 (Budget annexe Lotissement),
- 12) Vote des taux 2023,
- 13) Contribution aux organismes de regroupement,
- 14) Subventions attribuées aux associations,
- 15) Modification du tableau des Indemnités de fonction du Maire, des Maires-adjoints, et des Conseillers Délégués,
- 16) Attribution de délégations à un conseiller municipal,
- 17) Budget primitif 2023 (Commune),
- 18) Budget primitif 2023 (Bâtiments Commerciaux),
- 19) Budget primitif 2023 (Budget annexe Lotissement),
- 20) Demande de gratuité de la salle Hélène NEVEUR par l'association « Les Enchanteuses » pour l'organisation du salon de la prévention,
- 21) Autorisation à signer la convention de rattachement des ouvrages gaz Rioux/Thénac/Chermignac avec GRDF,
- 22) Convention d'honoraires dans le cadre de la procédure correctionnelle devant le TGI de Saintes en vue de l'audience du 25/05/2023,
- 23) Questions diverses.

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures neuf minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué (convocation du 31/03/2023), s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sylvie MERCIER, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

Secrétaire de séance : Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ.

Absents excusés : BAYOU Delphine, Nadège LEGALL.

Absents : Ludovic MOULINEAU, Mélissa CHARPENTIER, Jean BRETHOMÉ, Ludovic ALLU.

Procuration(s) : BAYOU Delphine donne pouvoir à Joëlle DUJARDIN.

Présents : 13

Absents : 6

Votants : 14

► **Ordre du jour N° 1**

Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02/03/2023.

Le Procès-Verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal (séance du 02/03/2023) est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► **Ordre du jour N°2**

Modification des délibérations n° D092023 et D102023 du 16 Janvier 2023 sur les votes du quart des crédits pour le budget de la commune et le budget des bâtiments commerciaux.

Madame le maire donne la parole à Mme Béatrice RAPET qui expose :

La commune a reçu un courrier du bureau de l'intercommunalité, du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire l'informant de rectifier les montants maximums des crédits d'investissement des délibérations n° D092023 et D102023 prisent le 16/01/2023. En effet :

Pour le budget commune le montant maximum des crédits d'investissement pouvant être autorisé par le conseil municipal est de 634 032.61 € (soit 2 536 130.46 € / 4) et non de 637 732.62 € comme voté et inscrit dans la délibération D092023 du 16/01/2023.

Pour le budget annexe « Bâtiments commerciaux » le montant maximum des crédits d'investissement pouvant être autorisé par le conseil municipal est de 9 342.45 € (37 369.81 € / 4) et non de 9 867.45 € comme voté et inscrit dans la délibération D102023 du 16/01/2023.

En conséquence Madame Béatrice RAPET invite le conseil à délibérer pour rectifier le montant maximum de crédits d'investissement :

Elle rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de [l'article L. 4312-6](#).

Les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour la **commune** sont :

COMMUNE DE THENAC		
CALCUL		
	total dépenses investissement	3 107 008,46
	001	
	020	-16 000,00
	040	
	041	-5 000,00
	16 (hors c/165)	-271 718,00
	RAR	-278 160,00
	total pris en compte	2 536 130,46
	1/4	634 032,62
REPARTITION 2023		
	articles et opérations	Montant
C/20		
2046	attribution compensation CDA	4 500,00
2051	Concession et droits	900,00
C/21		
2132	immeubles de rapport	5 000,00
21578	autres matériels et outillages	5 000,00
2183	matériel de bureau informatique	5 000,00
2184	meublier	3 000,00
2188	autres immobilisations incorporelles	3 000,00

C/23		
2313	travaux bâtiments	10 000,00
2315	installations, matériel et outillage techniques	20 000,00
Op 83	voirie	10 000,00
Op 91	bâtiments divers	10 000,00
Op 97	SDEER	10 000,00
Op 99	matériels divers	100 000,00
Op136	groupe scolaire	10 000,00
Op 137	médiathèque château	5 000,00
Op 143	vestiaires foot	10 000,00
Op 145	Château	10 000,00
Op 146	espace bâtiment 1954	412 632,62
		634 032,62

Et les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour **les bâtiments commerciaux :**

BATIMENTS COMMERCIAUX		
CALCUL		
	total dépenses investissement	75 504,81
	001	0,00
	020	-2 500,00
	040	0,00
	041	0,00
	16	
	RAR	-35 635,00
	total pris en compte	37 369,81
	1/4	9 342,45
REPARTITION 2023		
C23		
	2313 Immobilisations en cours	9 342,45

Après en avoir délibéré :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Les délibérations n°D092023 et D102023 du 16/01/2023 sont ainsi modifiées.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

Pour procéder aux votes des différents comptes administratifs de la commune, le Maire quitte la salle où se déroule la séance du Conseil Municipal. Est nommé président de séance : M. DURAND Jean-Pierre

Madame Béatrice RAPET prend la parole et présente les comptes administratifs 2022

► Ordre du jour N° 3

Compte administratif 2022 (Commune)

Voir tableau ci-après

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N° 4

Compte administratif 2022 (Bâtiments Commerciaux)

Voir tableau ci-après

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N° 5

Compte administratif 2022 (Budget annexe lotissement).

Voir tableau ci-après

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

Le Maire réintègre la salle où se déroule la séance du Conseil Municipal.

► Ordre du jour N° 6

Affectation du résultat 2022 (Commune)

Voir tableau ci-après

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES

► Ordre du jour N° 7

Affectation de résultat 2022 (Bâtiments Commerciaux)

Voir tableau ci-après

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES

► Ordre du jour N° 8

Affectation de résultat 2022 (Budget annexe lotissement)

Voir tableau ci-après

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES

► Ordre du jour N° 9

Compte de gestion 2022 (Commune)

Voir tableau ci-après

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES

► Ordre du jour N° 10

Compte de gestion 2022 (Bâtiments commerciaux)

Voir tableau ci-après

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES

► Ordre du jour N° 11

Compte de gestion 2022 (Budget annexe lotissement)

Voir tableau ci-après

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES

► Ordre du jour N° 12

Vote des taux 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants L 23331-3, Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1636B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi des finances annuelles,

Vu l'état 1259 portant modification des bases nettes d'imposition des 3 taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2023, que le taux de référence 2023 pour la TH correspond au taux voté en 2019, figé par la loi jusqu'en 2022,

Madame le Maire expose au Conseil municipales les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 744 021 €

Considérant qu'à compter de 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la TH, qui concerne les résidences secondaires, les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non retenu à la CFE, les locaux meublés sans caractère industriel ou

commercial occupés par les organismes de l'Etat ou des collectivités locales et non exonérés et les logements vacants depuis plus de deux ans,

Madame le Maire expose les taux pour l'année 2023, à savoir :

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023	BASES	PRODUIT
TFPB	47.98	47.98	1 461 000	700 988
		26.48+ 21.50	Taux communal Taux départemental	
TFPNB	45.03	45.03	73 200	32 962
TH		12.91	78 005	10 071
			PRODUIT ATTENDU	744 021

Après en avoir délibéré donne un avis favorable à l'unanimité.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES

► Ordre du jour N° 13

Contribution aux organismes de regroupement

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT		
SIEMLFA	Cotisation	800
SYNDICAT DE VOIRIE	Cotisation	260
SYNDICAT DE VOIRIE (assistance)	Cotisation	1800
SYNDICAT DES EAUX (compétence assainissement)	Cotisation	
SOLURIS	Cotisation	1800
TOTAL article 6554		4 660

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable à l'unanimité.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES

► Ordre du jour N° 14

Subventions attribuées aux associations

M. Patrick PAYET présente les demandes des différentes associations et argumente sur les sommes susceptibles d'être allouées, à savoir :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	Demandes 23	accords 23
A.C.C.A THENAC	0,00	
ADCS OCCE 17 (coop centrale des écoles 17)		
AERO-CLUB DE SAINTES	1 500,00	880,00
CERCLE DE L'AMITIE	600,00	660,00
AMICALE ORNITHOLOGIQUE DEPT 17	0,00	0
ASS.SPORTIVE THENAC CLUB	3 200,00	3 200,00
ASSOCIATION ACTIONS VILLAGE	2 000,00	2 200,00
BALLES ET PATTES	0,00	0,00
COMITE DE LA FOIRE AUX FLEURS	0,00	0,00
COMITE DES FETES THENACAIS		3000,00
CONSEIL LOCAL PARENTS D'ELEVES	500,00	550,00
DELICES CREOLES	0,00	0,00
DIVERSES ASSOCIATIONS		5720,00
ENSEMBLE CHANTONS	900,00	770,00
ETOILE SPORTIVE THENACAISE	4 000,00	3 850,00
ETOILE SPORTIVE THENACAISE (subv excep vestiaires foot)	0,00	0,00
L'ARCHE EN SEL	0,00	0,00
L'ECRITURE PREND LE LARGE	4 500,00	4 950,00
L'ECRITURE PREND LE LARGE Except	300,00	300,00
ROCK SCHOLL	1000	660
MAGIC DJ		0,00
S.P.A.	1 200,00	1 200,00
VELO-CLUB CORME-ROYAL		0,00
MFR CRAVANS	300,00	300,00
MFR MONCOUTANT		0,00
CLASSE DECOUVERTE	1260	1 260,00
PETIT CHADIGNAC (participation plantation jardin solidaire)		0,00
SEISME TURQUIE		500
TOTAL VERSE	21 260,00	30 000,00

Madame Béatrice RAPET et Monsieur Patrick PAYET ne prennent pas part au vote car ils sont membres du conseil d'administration de l'association « l'écriture Prend le Large »

Madame Sylvie LIMOGES ne participe pas au vote car elle est Présidente de l'association le « Cercle de l'Amitié »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la majorité.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND.

► Ordre du jour N° 15

Budget primitif 2023 (Commune)

Voir tableau ci-après

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N° 16

Budget primitif 2023 (Bâtiments commerciaux)

Voir tableau ci-après

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ont voté pour : : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES

► Ordre du jour N° 17

Budget primitif 2023 (Budget annexe lotissement)

Voir tableau ci-après

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ont voté pour : : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES

► Ordre du jour N° 18

Modification du tableau des Indemnités de fonction du Maire, des Maires-adjoints, et des Conseillers Délégués.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du **16/04/2021**

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Vu le vote à l'unanimité du Conseil municipal pour l'attribution d'une indemnité à un conseiller municipal qui nécessite une modification du tableau des indemnités de fonction voté par délibération le 29/04/2021.

Madame le maire propose que les indemnités soient présentées sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et expose au Conseil Municipal l'enveloppe budgétaire ainsi que les pourcentages attribués au maire, Maires-Adjoints et Conseillères Déléguées à savoir :

THENAC

Enveloppe indemnitaire globale annuelle

72749

indice 1027

4025,53 au 1 Juillet 2022

indice brut terminal de la fonction publique

	taux	montant mensuel brut	montant annuel brut
maire	48,00%	1932,2544	23187,0528
1er adjoint	14,00%	563,5742	6762,8904
2ème adjoint	14,00%	563,5742	6762,8904
3ème adjoint	14,00%	563,5742	6762,8904
4ème adjoint	14,00%	563,5742	6762,8904
5ème adjoint	14,00%	563,5742	6762,8904
conseiller avec délégation	6,00%	241,5318	2898,3816
conseiller avec délégation	6,00%	241,5318	2898,3816
conseiller avec délégation	6,00%	241,5318	2898,3816
total mensuel		3542,4664	42509,5968

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de taux d'indemnité du tableau ci-joint, soit 48% pour le maire, 14 % pour les Adjointes, et 6% pour les conseillers délégués. La délibération du 29/04/2021 est ainsi modifiée.

Ont voté pour : : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N° 19

Attribution de délégations à un conseiller municipal

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'elle souhaite attribuer des délégations à un conseiller municipal à savoir Monsieur Christian AUDEBAUD. Ce dernier assurera la gestion du planning des ateliers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'unanimité.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ont voté pour : : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES

► Ordre du jour N° 20

Demande de gratuité de la salle Hélène NEVEUR par l'association « Les Enchanteuses » pour l'organisation du salon de la prévention.

Madame le maire expose : créée en 2008, cette association a pour objet de promouvoir le soutien des personnes atteintes de cancer ou de toute autre maladie grave, ainsi que les aidants. Elle s'appuie sur son expérience d'accompagnement et sur l'expérience professionnelle de ses partenaires, pour proposer une prise en charge adaptée à chacun. L'Association permet d'offrir aux personnes atteintes d'une maladie grave - ainsi qu'à leur entourage - un espace de conseils, de détente et de partage : un lieu de vie, inscrit dans la cité, qui regroupe un certain nombre de produits, de services, un lieu de partage et d'écoute qui les aide à préserver leur image corporelle, à créer un lien social.

C'est la raison pour laquelle la commune de Thénac souhaite les soutenir dans cette aide en leur proposant la location de la salle Hélène NEVEUR à titre gratuit le week-end du **15 et 16 avril 2023** pour l'organisation du salon de la prévention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Donne un avis favorable à l'unanimité.

Ont voté pour : : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES

► Ordre du jour N° 21

Autorisation à signer la convention de rattachement des ouvrages gaz Rioux/Thénac/Chermignac avec GRDF.

Madame le maire expose :

La société METHAVELL développe un projet d'unité de production de biométhane sur la commune de RIOUX et souhaite injecter le biométhane ainsi produit dans les réseaux de distribution de gaz.

La commune de RIOUX ne dispose pas d'un service public de distribution de gaz, le réseau le plus proche permettant l'injection du biométhane étant situé sur la commune de CHERMIGNAC. Ce réseau a été concédé à GRDF par un traité de concession signé le 09/10/2001.

La commune de Thénac, quant à elle, se situe sur le tracé envisagé pour les travaux de raccordement et ne dispose pas d'un service public de distribution de gaz.

En l'absence d'un service public de distribution de gaz sur les communes de RIOUX et THENAC, les parties envisagent d'inclure les ouvrages de distribution ainsi construits dans le périmètre des bien de concession de CHERMIGNAC.

Au vu des articles L111-97 – L453-10 – L432-8 8° du code de l'énergie ;

Au vu des stipulations de l'article 2 du cahier des charges attachées au traité ;

Au vu des articles L1411-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales

Au vu des articles L3120-1 et suivants et R3111-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

Le projet d'injection de biométhane répond aux objectifs de la transition énergétique et revêt en conséquent un caractère d'intérêt général, justifiant sur un plan économique et environnemental la réalisation du projet.

Les parties se sont par conséquent rapprochées afin de formaliser leur accord concernant l'implantation et le statut des ouvrages nécessaires au développement de l'injection de gaz renouvelable dans le réseau de distribution. Pour cela il est nécessaire de signer une convention.

Madame le Maire propose au conseil de se concerter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Donne un avis favorable à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

Ont voté pour : : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N° 22

Convention d'honoraire dans le cadre de la procédure correctionnelle devant le TGI de Saintes en vue de l'audience du 25/05/2023.

Madame le maire expose :

Par délibération n° D172023 du 02/03/2023, le Conseil municipal a donné l'autorisation à Madame le maire de se porter partie civil et de mandater un avocat pour assurer les intérêts de la commune devant le tribunal correctionnel dans la procédure concernant l'affaire n° 20192000092.

Pour cela une convention d'honoraire doit être signée par les deux parties : d'une part le cabinet SELARL ACTÉ JURIS, agissant par l'intermédiaire de Me Régis SAINTE-MARIE-PRICOT, avocat au Barreau de Saintes, y demeurant, 1 Cours Lemercier, et d'autre part Madame Sylvie MERCIER agissant en qualité de Maire de la commune de Thénac.

Cette convention entre dans le champ d'application des articles L.127-1 et suivants du code des assurances et de l'article 10, alinéa 2 du décret n°2005-790 du 12 juillet 2005 relatif aux règles de déontologie de la profession d'avocat, modifié par le décret n°2007-932 du 15 mai 2007. Elle fait lecture de la convention.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal :

POUR :14

CONTRE :0

ABSTENTION :0

Donne un avis favorable à l'unanimité et autorise Madame le maire à signer la convention d'honoraires.

Ont voté pour : : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N° 23

Questions diverses

- **Accord pour occupation de la place de la Liberté par les commerçants à l'occasion du marché les jeudis après-midi du 03/04/2023 au 30/06/2023 jusqu'à 20H00.**
- **Demande de travaux d'aménagement du local par le Boucher-Charcutier DEMOUSSEAU pour étendre son activité (traiteur). Prise en charge des travaux par le boucher. Un prévisionnel a été transmis à Madame le Maire.**
- **Commémoration du 8 Mai se déroulera à 12H00. Un apéritif sera ensuite servi à la mairie.**
- **Prochain conseil municipal le jeudi 20 Avril à 19H00**

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22H 15 minutes.

NOM	Prénoms	Présent(s)	Absent(s)excusé(s)	Absent (s)	Pouvoir (s)	SIGNATURES
ALLU	Ludovic			X		
AUDEBAUD	Christian	X				
BAYOU	Delphine		X		Joëlle DUJARDIN	
BRETHOME	Jean			X		
BRUNET	Jean-Pierre	X				
CHAUMET	Jean-Christophe	X				
DUJARDIN	Joëlle	X				
DURAND	Jean-Pierre	X				
LE GALL	Nadège		X			
LIMOGES	Sylvie	X				
MERCIER	Sylvie	X				
CHARPENTIER	Melissa			X		
MOULINEAU	Ludovic			X		
MUSCADET	Nelly	X				
PAYET	Patrick	X				
PROSPER	Karine	X				
RABANIER	Jean-Luc	X				
RAPET	Beatrice	X				
ROCHERIEU-RODRIGUEZ	Franck	X				